

# « Redonner le fleuve aux Québécois »

Texte et documents déposés  
lors de la consultation organisée par la  
Commission de la Capitale nationale du Québec

Novembre 2000

La Société des Gens de Baignade a examiné les options fondamentales d'aménagement mises de l'avant dans la documentation rendue publique par la Commission de la Capitale nationale du Québec. Elle y trouve d'autant plus d'intérêt qu'elle prépare actuellement un ouvrage majeur sur la question de l'accès et de l'usage des plans d'eau publics dans la grande région de Québec.

## Documents déposés

1. « [Fleuves et rivières : mode d'emploi grand public](#) » Écodécision, 1995.
2. « [Nos berges cadennassées](#) », Éditorial, Le Soleil, 1995.
3. « [Pour une politique québécoise en matière d'accessibilité et d'usage des plans d'eau](#) » Mémoire au BAPE (1999).
4. [La doctrine du Public Trust et l'usage collectif des plans d'eau aux États-Unis.](#) Mémoire par Louis-H. Campagna, 1999.
5. « [Québec : il Bacino Louise diventerà una spiaggia urbana](#) ». L. Naud, *Aquapolis* 1998.
6. « [Québec : quel avenir pour le quartier portuaire historique ?](#) », L. Naud, Paris, 1994.
7. « [L'avenir des villes est-il sur leurs rivages ?](#) » Conférence de Nice, L. Naud, 2000.
8. « Québec ville balnéaire, 1608 – 2008 » (Publication de la SGB. 5000 exemplaires)

## Commentaires généraux

Nous désirons en premier lieu féliciter le gouvernement du Québec d'avoir mis en réserve pour fins d'usages publics de vastes terrains riverains, et nous souhaitons que cette pratique se généralise dans le cadre d'une future Politique québécoise de gestion de l'eau, à l'exemple de l'action entreprise depuis plusieurs décennies par le Conservatoire du littoral en France.

Par ailleurs, on retrouve des éléments très intéressants dans le document de consultation : la détermination à conserver le caractère public des berges et à favoriser leur accès par l'ensemble de la population, la relativisation de l'importance du boulevard Champlain, véritable piste de course qui est la raison première de la destruction du front fluvial de Québec, la volonté de renaturaliser le littoral, entre autres.

Toutefois, le concept de promenade auquel on semble attribuer une fonction centrale peut être intéressant mais uniquement s'il débouche sur des usages **réels**. Il ne doit pas se fermer sur lui-même, s'enfermer dans une logique représentativiste du promeneur solitaire – ou d'une foule de promeneurs – touristes en leur propre ville, comme le Québécois à Place Royale, sujet ludique (à peine) d'un patrimoine assujéti à des fins touristiques.

Aménager un lieu n'est pas créer un spectacle. Un espace réellement habité est intégré par ceux qui l'habitent comme les mots qu'on emploie. D'ailleurs ceux-ci, lorsqu'ils deviennent sujets d'attention, sombrent dans l'étrangeté et s'offrent au spectacle.

À cet égard, il est intéressant de constater que le document de consultation prend en compte les diverses recommandations qui ont déjà été faites concernant l'aménagement de cette portion du littoral et rappelle, entre autres, les propositions contenues dans le Plan directeur d'aménagement des berges de Sillery. À ce propos, nous tenons à souligner un écart entre le rapport du Comité des berges de Sillery et le Plan directeur, conçu par la firme Pluram. Alors que le rapport du Comité des berges recommandait la création d'une plage de baignade à l'est de la marina du Foulon, le plan Pluram écarte d'emblée et sans aucune justification tout accès public permettant un contact direct avec l'eau pour le grand public.

Les photos d'époque qu'utilise la Commission, lesquelles montrent des foules nombreuses et populaires jouissant du fleuve de bien des façons, ne doivent pas évoquer une sorte de paradis perdu dont il ne serait pas question d'envisager le retour éventuel. Il ne faudrait pas décider que l'usage réel de l'eau du Saint-Laurent doit être réservé à cette classe de gens capables financièrement de faire l'acquisition d'un bateau de plaisance puis de le stationner dans une des marinas de la région.

Cet élément nous semble central. L'étude menée par le Comité ZIP l'a bien démontré : après la promenade à vélo, c'est la baignade que les citoyens voudraient voir privilégier en tant qu'activité liée au fleuve (20,2% des répondants). C'est-à-dire un usage réel et populaire du plan d'eau fluvial. Ce doit impérativement guider, à notre avis, tous les projets qui seront mis de l'avant par la Commission de la Capitale nationale, soit en rive nord, soit en rive sud du fleuve.

La portion du littoral présentement à l'étude ne doit pas devenir non plus un espace-spectacle destiné en priorité aux éventuels chefs d'État étrangers en visite, mais un ensemble d'espaces reliés entre eux et réellement utilisés par les citoyens ordinaires. L'idée d'investir massivement pour créer en quelque sorte un « *boulevard cérémoniel* » qui s'étendrait des pistes d'atterrissage de l'aéroport local jusqu'aux marches de l'Assemblée nationale ne nous semble pas aller dans le sens des intérêts de l'ensemble de la population.

Les éventuels chefs d'État - si tant est que nous désirions les « impressionner » - le seront bien davantage en constatant que les rives de la Capitale nationale du Québec auront été aménagées dans le sens du monde, en visant avant tout l'usage qu'en feront à l'occasion les 7 millions de Québécois ainsi que les visiteurs et touristes.

### **Un concept dont l'économie est absente**

La Commission de la Capitale Nationale devrait envisager le concept d'une politique *touristique* et *sociale* du littoral. Elle doit également prendre en compte l'idée d'une politique *économique* d'utilisation des espaces littoraux.

Il est intéressant de savoir, par exemple, qu'en 2001 les États-Unis consacreront 128 millions de dollars (U.S.) à réensabler leurs plages, favorisant ainsi leur utilisation par un large public. Ou encore, que le Corps des ingénieurs de l'Armée américaine gère directement 1000 plages publiques, des centaines de sentiers de randonnées, des dizaines de milliers d'emplacement de camping, estimant par ailleurs le retour sur de tels investissements à 64 dollars pour chaque dollar investi.

Contrairement à la situation qui prévaut en Europe ou aux États-Unis, la question des retombées économiques des plages, des accès et usages publics des rivages et littoraux reste encore totalement en friche au Québec.

Nous invitons donc la Commission de la Capitale Nationale à se concentrer dans ses projets d'aménagement du littoral sur l'usage **réel** de celui-ci par le plus grand nombre possible, sous les formes les plus diverses.

Stéphane BOUCHARD